



Strasbourg, 18 juin 2021

CDL-PL-OJ(2021)002ann
Or. angl.

COMMISSION EUROPENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

127^{ème} SESSION PLÉNIÈRE

VENISE | ZOOM (En ligne)

**Vendredi 2 juillet 2021 (10:00-17:00) -
Samedi 3 juillet 2021 (10:00-12:00)**

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

CETTE SÉANCE PLÉNIÈRE SE TIENDRA DANS UN FORMAT HYBRIDE

**LES MEMBRES PARTICIPERONT À VENISE
(SCUOLA GRANDE DI SAN GIOVANNI EVANGELISTA)
OU
EN LIGNE PAR ZOOM
(LES LIENS SERONT ENVOYÉS EN TEMPS UTILE)**

Vendredi 2 juillet 2021

10:00-11:00

*Adoption de l'ordre du jour
Communication du Président
Communication du Bureau élargi
Election d'un comité de sages
Communication du Secrétariat
Coopération avec les organes du Conseil de l'Europe*

1. Adoption de l'ordre du jour**2. Communication du Président**

Le Président présentera ses activités récentes (voir le document ([CDL\(2021\)029](#))).

3. Communication du Bureau élargi

La Commission sera informée des discussions qui auront lieu lors de la réunion du Bureau élargi qui s'est tenue le 1 juillet 2021.

4. Election d'un comité de sages

En vertu de l'article 6, paragraphe 1bis du règlement intérieur révisé, la Commission est invitée, sur proposition du Bureau élargi, à élire un « comité de sages », qui préparera les élections qui se tiendront lors de la session plénière de décembre 2021. Chaque membre peut se porter candidat auprès des sages pour toute position à pourvoir.

5. Communication du Secrétariat**6. Coopération avec le Comité des Ministres**

Dans le cadre de sa coopération avec le Comité des Ministres, la Commission tiendra un échange de vues avec un représentant du Comité des Ministres.

7. Coopération avec l'Assemblée parlementaire

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec Mme Alexandra Louis, Représentante de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur la coopération avec l'Assemblée.

Le projet d'avis sur les amendements constitutionnels en Hongrie ; le projet d'avis sur la compatibilité avec les normes internationales en matière de droits de l'homme d'une série de projets de lois présentées à la Douma de la Fédération de Russie entre le 10 et le 23 novembre 2020, visant à modifier les lois concernant les prétendus « agents étrangers » ; le projet d'avis sur la compatibilité avec les normes internationales en matière de droits de l'homme de la loi n° 7262 sur la prévention du financement de la prolifération des armes de destruction massive récemment adoptée par l'Assemblée nationale turque, modifiant notamment la loi sur les associations (n° 2860) et la loi sur la collecte de l'aide (n° 5253) ; (voir points 14, 15 and 16), s'inscrivent dans le cadre de la coopération avec l'Assemblée parlementaire.

8. Coopération avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec Mme Gudrun Mosler-Törnström, Président de la Commission de suivi du Congrès sur la coopération avec le Congrès.

11:00-11.30	<i>Pause-café</i>
11:30-13:00	<i>Suites données aux précédents avis de la Commission de Venise Avis urgents individuels à entériner</i>

9. Suites données aux précédents avis de la Commission de Venise

La Commission sera informée des suites à donner aux avis suivants (voir le document [\(CDL\(2021\)025\)](#)) :

- Arménie : Mémoire *amicus curiae* pour la Cour Constitutionnelle d'Arménie concernant l'article 300.1 du code pénal, ([CDL-AD\(2020\)005](#))
- Bulgarie : Projet d'avis sur la loi complétant le code de procédure pénale
- Hongrie : Avis concernant le Projet de Loi sur la transparence des organisations recevant de l'aide de l'étranger ([CDL-AD\(2017\)015](#))
- Malte : Avis sur les dispositions constitutionnelles, la séparation des pouvoirs et l'indépendance des organes judiciaires et répressifs ([CDL-AD\(2018\)028](#))
- Kirghizistan : Avis sur le projet de constitution de la République Kirghize adoptée par la Commission de Venise ([CDL-AD\(2021\)007](#))

10. Arménie

La Commission est invitée à entériner l'avis conjoint urgent de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH ([CDL-PI\(2021\)006](#)) (GMM/SK/no) sur des projets d'amendements au code électoral et à la législation connexe d'Arménie ([CDL-REF\(2021\)018](#)), ([CDL-REF\(2021\)019](#)) ([CDL-REF\(2021\)020](#)) ([CDL-REF\(2021\)021](#)) ([CDL-REF\(2021\)022](#)) ([CDL-REF\(2021\)026](#)) ([CDL-REF\(2021\)029](#)) ([CDL-REF\(2021\)032](#)), rédigé sur la base des observations de M. Barrett, Mme Biglino Campos, M. Holmoyvik, M. Kask et Mme Eirin-Maria Gounair (Experte, OSCE/BIDDH). Cette demande d'avis a été introduite par M. Ararat Mirzoyan, Président de l'Assemblée nationale d'Arménie, le 4 mars 2021. Cet avis conjoint urgent a déjà été publié le 22 avril 2021 conformément au Protocole sur la préparation des avis urgents de la Commission de Venise ([CDL-AD\(2018\)019](#)).

Cet avis a été préparé dans le cadre du [Mécanisme de réponse Rapide](#) (QRM), co-financé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe dans leur [Partenariat pour une bonne gouvernance](#) phase II.

11. Géorgie

Amendements au code électoral

La Commission est invitée à entériner l'avis conjoint urgent de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH ([CDL-PI\(2021\)005](#)) (MJ/MS/tcf/vl) sur les amendements au code électoral de Géorgie (CDL-REF(2021)031), rédigé sur la base des observations de M. Alivizatos, M. Frendo et Mme Pabel. Cette demande d'avis urgent a été introduite par M. Archil Talakvadze, Président du Parlement de Géorgie le 9 mars 2021. Cet avis conjoint urgent a déjà été publié le 30 avril 2021 conformément au Protocole sur la préparation des avis urgents de la Commission de Venise ([CDL-AD\(2018\)019](#)).

Cet avis a été préparé dans le cadre du [Mécanisme de réponse Rapide](#) (QRM), co-financé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe dans leur [Partenariat pour une bonne gouvernance](#) phase II.

Les projets d'amendements au code électoral

La Commission est invitée à entériner l'avis conjoint urgent de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH ([CDL-PI\(2021\)011](#)) (MJ/PG/tcf) sur les projets d'amendements au Code électoral de Géorgie, et ([CDL-REF\(2021\)043rev](#)), rédigé sur la base des observations de M. Alivizatos, M. Frendo et Mme Pabel. Cette demande d'avis conjoint urgent a été introduite par M. Kakha Kuchava, Président du Parlement de la Géorgie le 21 mai 2021. Cet avis conjoint urgent a déjà été publié le 18 juin 2021 conformément au Protocole sur la préparation des avis urgents de la Commission de Venise ([CDL-AD\(2018\)019](#)).

Cet avis a été préparé dans le cadre du [Mécanisme de réponse Rapide](#) (QRM), co-financé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe dans leur [Partenariat pour une bonne gouvernance](#) phase II.

Les amendements portant sur la loi organique sur les tribunaux de droit commun

La Commission est invitée à entériner l'avis urgent de la Commission de Venise ([CDL-PI\(2021\)007](#)) (TG/SGM/ew) sur les amendements portant sur la loi organique sur les tribunaux de droit commun de Géorgie ([CDL-REF\(2021\)033](#)), rédigé sur la base des observations de M. Atar, M. Barrett, M. Eşanu et M. Sørensen. Cette demande d'avis urgent a été introduite par M. Archil Talakvadze, le Président du Parlement de Géorgie, le 8 avril 2021. Cet avis urgent a déjà été publié le 28 avril 2021 conformément au Protocole sur la préparation des avis urgents de la Commission de Venise ([CDL-AD\(2018\)019](#)).

Cet avis a été préparé dans le cadre du [Mécanisme de réponse Rapide](#) (QRM), co-financé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe dans leur [Partenariat pour une bonne gouvernance](#) phase II.

12. Ukraine

Avis conjoint urgent de la Commission de Venise et de la Direction générale des Droits de l'Homme et de l'Etat de droit du Conseil de l'Europe (DGI) sur le « projet de loi modifiant les dispositions du Code des infractions administratives et du Code pénal de l'Ukraine concernant la responsabilité des agents publics en cas de déclaration de patrimoine inexacte (reg. n° 4651, du 27 janvier 2021) ».

La Commission est invitée à entériner l'avis conjoint urgent de la Commission de Venise et de la Direction générale des Droits de l'Homme et de l'Etat de droit du Conseil de l'Europe (DGI) ([CDL-PI\(2021\)010](#)) (GiD/SW/ad) sur le projet de loi modifiant les dispositions du Code des infractions administratives et du Code pénal de l'Ukraine concernant la responsabilité des agents publics en cas de déclaration de patrimoine inexacte (reg. n° 4651, du 27 janvier 2021), ([CDL-REF\(2021\)034](#)), rédigé sur la base des observations de M. Eşanu, Mme Hanna Suchocka (Présidente honoraire de la Commission de Venise) et M. Jure Škrbec (Expert, DGI). Cette demande d'avis a été introduite par M. Dmytro Razumkov, Président de la Verkhovna Rada d'Ukraine le 15 mars 2021. Cet avis conjoint urgent a déjà été publié le 6 mai 2021 conformément au Protocole sur la préparation des avis urgents de la Commission de Venise ([CDL-AD\(2018\)019](#)).

Avis conjoint urgent de la Commission de Venise et de la Direction générale des Droits de l'Homme et de l'Etat de droit du Conseil de l'Europe (DGI) sur le projet de loi sur des amendements de certains actes législatifs concernant la procédure d'élection (de nomination) des membres du Conseil supérieur de la justice et les activités des inspecteurs disciplinaires du Conseil supérieur de la justice (projet de loi n ° 5068)

La Commission est invitée à entériner l'avis conjoint urgent de la Commission de Venise et de la Direction générale des Droits de l'Homme et de l'Etat de droit du Conseil de l'Europe (DGI) ([CDL-PI\(2021\)004](#)) (Sc/GiD/is) sur le projet de loi sur des amendements de certains actes législatifs concernant la procédure d'élection (de nomination) des membres du Conseil supérieur de la justice et les activités des inspecteurs disciplinaires du Conseil supérieur de la justice (projet de loi n ° 5068), ([CDL-REF\(2021\)030](#)), rédigé sur la base des observations de M. Eşanu, M. Kuijer, Mme Hanna Suchocka (Présidente honoraire de la Commission de Venise) et M. Gerhard Reissner (Expert, DGI). Cette demande d'avis conjoint urgent a été introduite par M. Dmytro Razumkov, Président de la Verkhovna Rada d'Ukraine le 15 mars 2021. Cet avis conjoint urgent a déjà été publié le 5 mai 2021 conformément au Protocole sur la préparation des avis urgents de la Commission de Venise ([CDL-AD\(2018\)019](#)).

La Commission pourrait en outre invitée à tenir un échange de vues avec M. Dmytro Razumkov, Président de la Verkhovna Rada d'Ukraine, sur les réformes en cours dans le domaine judiciaire en Ukraine (à confirmer).

13:00-15:00

Pause-déjeuner

15:00-15:45

Discussion et adoption des avis concernant les états (suite)

13. Bosnie-Herzégovine

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec un représentant de la Bosnie-Herzégovine et à examiner, aux fins de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2021\)032](#)), (GID/tcf) sur le projet de loi sur la prévention des conflits d'intérêts dans les institutions de Bosnie-Herzégovine ([CDL-REF\(2021\)041](#)), rédigé sur la base des observations de M. Kask, M. Tuori et M. Quentin Reed (Expert). Cette demande d'avis a été introduite par M. Josep Grubesa, Ministre de justice de la Bosnie et Herzégovine le 28 avril 2021.

La préparation de cet avis s'inscrit dans le cadre du [mécanisme de coordination des services d'experts](#), qui fait partie du programme conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe "[Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Turquie - Phase II](#)", co-financé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par ce dernier

14. Fédération de Russie

La Commission est invitée à tenir un échange de vues, avec un représentant de la Fédération de Russie, et à examiner, aux fins de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2021\)022](#)) (SJ/Sc/SW/ba/rdp) sur la compatibilité avec les normes internationales en matière de droits de l'homme d'une série de projets de lois présentées à la Douma de la Fédération de Russie entre le 10 et le 23 novembre 2020, visant à modifier les lois concernant les prétendus « agents étrangers », ([CDL-REF\(2021\)047](#)), ([CDL-REF\(2021\)048](#)), ([CDL-REF\(2021\)049](#)), ([CDL-REF\(2021\)050](#)), ([CDL-REF\(2021\)051](#)) et ([CDL-REF\(2021\)052](#)) rédigé sur la base des observations de Mme Bilkova, Mme Kjerulf-Thorgeirsdottir, Mme Nussberger et M. Velaers. Cette demande d'avis a été introduite par la Commission des affaires juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe le 18 décembre 2021. Les sous-Commissions sur les institutions démocratiques et sur les droits fondamentaux examineront ce projet d'avis à leur réunion hybride conjointe du 1 juillet 2021.

15:45-16:15	<i>Pause-café</i>
16:15-17:00	<i>Discussion et adoption des avis concernant les états (suite)</i>

15. Hongrie

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec un représentant de la Hongrie et à examiner, aux fins de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2021\)028](#)) (MS/SK/vm) sur les amendements constitutionnels adoptés par le Parlement hongrois en décembre 2020 ([CDL-REF\(2021\)045](#)) et ([CDL-REF\(2021\)046](#)), rédigé sur la base des observations de M. Carozza, Mme Kiener et M. Vermeulen. Cette demande d'avis a été introduite par M. Michael Aastrop Jensen, Président de la Commission de suivi de l'Assemblée parlementaire de Conseil de l'Europe, le 5 janvier 2021. Les sous-Commissions sur les institutions démocratiques et sur les droits fondamentaux examineront ce projet d'avis à leur réunion hybride conjointe du 1 juillet 2021.

16. Turkey

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec un représentant de la Turquie et à examiner, aux fins de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2021\)031](#)), (SJ/PG/SK/tcf) sur la compatibilité avec les normes internationales en matière de droits de l'homme de la loi n° 7262 sur la prévention du financement de la prolifération des armes de destruction massive récemment adoptée par l'Assemblée nationale turque, modifiant notamment la loi sur les associations (n° 2860) et la loi sur la collecte de l'aide (n° 5253) ([CDL-REF\(2021\)035](#)), ([CDL-REF\(2021\)036](#)) et ([CDL-REF\(2021\)037](#)), rédigé sur la base des observations de Mme Kjerulf-Thorgeirsdottir, M. Pinelli et M. Pieter van Dijk (Ancien membre, Expert) Cette demande d'avis a été introduite par M. Boriss Cilevičs, Président de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe le 1 février 2021. Les sous-Commissions sur les institutions démocratiques et sur les droits fondamentaux examineront ce projet d'avis à leur réunion hybride conjointe du 1 juillet 2021.

20:00	Dîner à l'Hôtel Papadopoli Venezia
-------	------------------------------------

[Lien Hotel Papadopoli Venezia site](#)

Samedi 3 juillet 2021

10:00-12:00	<i>Discussion et adoption des avis concernant les états (suite)</i> <i>Avis urgents individuels à entériner (suite)</i> <i>Informations sur les conférences et séminaires</i>
-------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

17. Roumanie

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Stelian-Cristian ION, Ministre de la Justice de Roumanie, et à examiner, aux fins de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2021\)027](#)), (TG/Sc/ew) sur le projet de loi sur le démantèlement de la section chargée des enquêtes sur les infractions commises au sein du pouvoir judiciaire de la Roumanie ([CDL-REF\(2021\)042](#)), rédigé sur la base des observations de M. Hirschfeldt, M. Scholsem, M. Tuori et Mme Hanna Suchocka (Présidente honoraire de la Commission de Venise). Cette demande d'avis a été introduite par M. Stelian-Cristian ION, Ministre de la Justice de Roumanie le 29 mars 2021. Les sous-Commissions sur les institutions démocratiques et sur les droits fondamentaux examineront ce projet d'avis à leur réunion hybride conjointe du 1 juillet 2021.

18. Malte

La Commission est invitée à entériner l'avis urgent de la Commission de Venise ([CDL-PI\(2021\)009](#)) (SGM/sch) sur du procès équitable concernant les amendes administratives lourdes de Malte ([CDL-REF\(2021\)038](#)) et ([CDL-REF\(2021\)039](#)) rédigé sur la base des observations de M. Barrett, M. Cameron, M. Eşanu et Mme Omejec. Cette demande d'avis a été introduite par M. Edward Zammit Lewis, Ministre de la Justice, de l'Égalité et de la Gouvernance le 29 mars 2021. Cet avis urgent a déjà été publié le 1 juin 2021 conformément au Protocole sur la préparation des avis urgents de la Commission de Venise ([CDL-AD\(2018\)019](#)).

19. Montenegro

La Commission est invitée à entériner l'avis urgent de la Commission de Venise ([CDL-PI\(2021\)008](#)), (SGM/GiD/ba) sur le projet révisé d'amendements à la Loi sur le Ministère public de Montenegro, ([CDL-REF\(2021\)040](#)) rédigé sur la base des observations de M. Gaspar, M. Nicolatos et M. James Hamilton (Ancien membre, Expert). Cette demande d'avis a été introduite par M. Dritan Abazović, vice-Premier ministre du Montenegro le 26 mars 2021. Cet avis urgent a déjà été publié le 10 mai 2021 conformément au Protocole sur la préparation des avis urgents de la Commission de Venise ([CDL-AD\(2018\)019](#)).

La préparation de cet avis s'inscrit dans [le cadre du mécanisme de coordination des services d'experts](#), qui fait partie du programme conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe "Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Turquie - Phase II", co-financé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par ce dernier

20. Informations sur les conférences et séminaires

M. Grabenwarter informera la Commission de sa participation à une audition de la commission des Affaires institutionnelles du Sénat belge sur trois projets de loi spéciaux modifiant la loi spéciale sur la Cour constitutionnelle belge relative à la composition de la Cour, le 21 mai 2021.

M. Alivizatos informera la Commission de sa participation à la Conférence de haut niveau sur l'État de droit en Europe dans le contexte de la pandémie de Covid-19 organisée par le Groupe de suivi LIBE sur la démocratie, l'État de droit et les droits fondamentaux (DRFMG) du parlement européen, qui a eu lieu en ligne les 17 et 18 mai 2021.

21. Autres

22. Dates des prochaines sessions

Les dates des sessions pour l'année 2021 se tiendront comme suit:

128 ^{ème} Session plénière	14-16 octobre 2021
129 ^{ème} Session plénière	9-11 décembre 2021

Les sous-commissions ainsi que les réunions du Conseil des élections démocratiques se tiendront la veille des sessions plénières

Mme Jayne Aparicio, Jayne.Aparicio@coe.int et Mme Vicky Lee : Vicky.Lee@coe.int sont en charge de l'organisation pratique de la présente session. N'hésitez pas à les contacter en cas de besoin.

Vous pouvez leur téléphoner ou leur envoyer des messages à partir du 30 juin jusqu'au 3 juillet aux numéros suivants : +33 6 06 03 51 72 14 (Mme Aparicio) ou +33 6 83 67 21 71 (Mme Lee).

[Lien à la liste des réunions](#)